MINISTERE
DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 54 PARAKOU
E-mail : pref.parakou@gouv.bj
PREFECTURE DE PARAKOU

RAPPORT DE LA 2EME SESSION DU CTI2 AGORA KOMIGUEA, 18 ET 19 NOVEMBRE 2025

ADECOB

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Consortium
particip
Reid Consulting

Sommaire

I. Introduction 3

II. Objectifs poursuivis : 4

III. Cérémonie d'ouverture 4

IV. Déroulement 5

4.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations de session du CTI précédant ..5

4.2. Etat d'exécution des POA 2025 au 31 octobre 2025 5

4.3. Présentation des résultats des audits FADeC 2021-2023 7

4.4. Mise en œuvre des missions d'appui aux organes de passation des marchés publics communaux 8

4.5. Mise en œuvre Guichet Sahel 9

4.6. Point élaboration PLCS 10

4.7. Point de mise en œuvre du processus DEL 11

4.8. Point de mise en œuvre des recommandations du CTI précédant 12

4.9. Perspectives – Transition vers AGORA Phase 2 12

V. Recommandations 13

VI. Cérémonie de clôture 14

Conclusion 16

I. Introduction

Institué par l'Arrêté n°2023/003/DC/SGM/DPAF/DCT/SA du 17 février 2023, le dispositif de gouvernance du Programme AGORA repose sur deux piliers : le Comité d'Orientation et de Suivi (COS), chargé des grandes orientations, et le Comité Technique Interdépartemental (CTI), creuset régional où se construisent la coordination, le suivi et la cohérence technique du Programme. La 2e session du CTI au titre de 2025 s'ouvre dans une période charnière. Elle est marquée par la promulgation de la loi n°2025-19 sur les associations et fondations, par l'annonce du calendrier des élections générales de 2026 entraînant l'ajustement du lancement d'AGORA Phase 2, ainsi que par la transformation du FADeC en Fonds d'Intervention Communale (FIC).

Elle intervient aussi dans un contexte sécuritaire sensible, avec la résurgence des tensions transfrontalières dans les communes de Kalalé, Banikoara, Nikki et Ségbana, et au moment où les organes communaux fonctionnent avec une régularité appréciable. Ce contexte confère à cette session, tenue les 18 et 19 novembre 2025 à Komiguéa, un caractère stratégique, tant pour la consolidation des acquis de la Phase 1 que pour la préparation de la transition institutionnelle et technique vers la Phase 2 du Programme AGORA.

II. Objectifs poursuivis :

Conformément aux TDR de la session, les objectifs étaient les suivants:

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la coordination territoriale du Programme AGORA.

Objectifs spécifiques :

- Evaluer la mise en œuvre des recommandations issues de la 1ère session du CTI de 2025 ;
- Examiner l'état d'exécution des POA 2025 au 31 octobre, par les Préfectures et Associations de communes ;
- Présenter les résultats des audits FADeC – gestion 2023 et analyser les performances communales ;
- Faire le point de la mise en œuvre des appuis aux communes : consommation FADeC, projets FADeC Sahel, PLCS, DEL et PPP ;
- Discuter des perspectives 2026, notamment la transition vers AGORA Phase 2 ;
- Formuler des recommandations en vue de l'amélioration continue des performances communales et de la coordination du Programme.

III. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie été marquée par trois interventions successives :

- **Mot de bienvenue du Président de l'ADECOB :** Le Président a salué la tenue régulière des instances du Programme et rappelé les avancées enregistrées dans la gouvernance locale, la cohésion sociale, l'attractivité territoriale, le DEL, et les infrastructures sociocommunautaires réalisées grâce à l'appui d'AGORA. Il a exprimé, au nom des Associations, le souhait d'une prolongation technique du Programme en attendant la mise en route d'AGORA Phase 2 après les élections de 2026.

- **Mot du Chef Domaine Gouvernance & Éducation de la Coopération suisse :** Le Chef domaine a reconnu les progrès notables réalisés dans les communes bénéficiaires, tout en invitant les Associations et Préfectures à renforcer la mise en œuvre des nouvelles thématiques, notamment : DEL/PPP, attractivité territoriale, cohésion sociale et prévention des conflits.

▪ **Allocution d'ouverture du Préfet du Borgou, Président en exercice du CTI :** Le Préfet a replacé la session dans le contexte institutionnel, sécuritaire et politique actuel, rappelant les priorités du PAG 2021–2026 et la nécessité d'une coordination territoriale renforcée pour répondre efficacement aux défis croissants des communes du Nord. Il a souligné que, si AGORA 1 arrive à son terme, les besoins, les défis et les ambitions des territoires, eux, demeurent, appelant ainsi à une transition maîtrisée et cohérente vers AGORA Phase 2. Il a également salué l'arrivée de la nouvelle Cheffe de la Coopération suisse, entrée en fonction en septembre 2025, dont la présence marque la continuité de l'engagement du partenaire technique et financier et ouvre une nouvelle étape de collaboration dans l'accompagnement des collectivités territoriales et des préfectorales.

IV. Déroulement

Les travaux de la session se sont déroulés en deux journées et organisés en séquences selon le modèle des CTI précédents :

4.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations de session du CTI précédant

Les recommandations du CTI de mai 2025 ont enregistré un taux d'exécution élevé (88% en moyenne). Les cinq priorités opérationnelles identifiées ont été intégralement exécutées : élaboration des TDR types et démarrage effectif des PLCS dans 11 communes, opérations de coaching PRMP, mise en place progressive des guichets de territoire, et production des outils DEL/PPP. Les documents relatifs à la cohésion sociale ont été élaborés, partagés et partiellement vulgarisés en attendant leur validation formelle par le MDGL. Les Préfectures ont également réactivé leurs cadres de concertation sectoriels, renforçant ainsi la coordination autour des interventions en cohésion sociale.

4.2. Etat d'exécution des POA 2025 au 31 octobre 2025

Les Associations (ADECOB – APIDA – ACAD) et les Préfectures ont présenté le point de mise en œuvre de leur POA au 31 octobre 2025 :

- **A niveau des Préfectures**

Sur le plan opérationnel, plusieurs résultats significatifs ont été obtenus.

Dans l'Alibori, l'accompagnement des plateformes locales de gestion des risques, la participation régulière aux activités du Programme et l'organisation d'audits FADeC blancs ont renforcé la préparation des communes.

Dans l'Atacora, la Préfecture a poursuivi le recrutement des stagiaires d'expertise professionnelle, assuré le suivi des recommandations via des feuilles de route et soutenu les communes dans l'utilisation de la plateforme IGL.

Le Borgou a enregistré l'affectation de cinq stagiaires dans les services techniques, une participation active aux instances de pilotage et un accompagnement rapproché des communes pour la résorption des reports FADeC, en plus du coaching des PRMP.

Enfin, dans la Donga, l'approbation des SDAC, l'organisation d'audits blancs, l'actualisation des Plans Communaux de Contingence et l'avancée dans la mise en place de l'EPCI ANFANI constituent des acquis majeurs.

Concernant les taux d'exécution, les Préfectures affichent globalement une exécution physique satisfaisante (42,83 % pour Alibori, 80,02% pour Atacora, 76,74% pour la Donga et 68,62% pour le Borgou, soit une moyenne de 67,05%) avec la majorité des activités réalisées ou engagées, tandis que l'exécution financière demeure alignée au rythme des actions autorisées (42,33 % pour Alibori, 57% pour Atacora, 68,32% pour la Donga et 42,86% pour le Borgou, soit une moyenne de 52,63 %). Les retards observés résultent principalement de l'obtention tardive des ANO, des difficultés d'accès dans certaines zones liées à l'insécurité et des dépendances vis-à-vis des structures nationales pour des dispositifs comme l'IGL ou les EPCI.

Pour la période 2025–2026, les perspectives convergent autour de plusieurs priorités : finaliser les activités figurant encore dans les POA, renforcer le coaching des acteurs communaux — en particulier dans la chaîne des marchés publics —, accélérer la mise en place des Guichets des Territoires, poursuivre les actions de sensibilisation et de coordination intercommunale, et préparer efficacement les POA 2026 en tenant compte des exigences de la transition vers AGORA Phase 2.

- **Au niveau des associations des communes**

Sur le plan opérationnel, plusieurs réalisations majeures sont à souligner.

L'ADECOB a mené des actions structurantes dans les domaines des marchés publics, de la cohésion sociale, du DEL et de la gouvernance interne, tout en assurant l'animation du CTI et les activités d'appui aux collectivités.

L'APIDA a obtenu des résultats notables, notamment la vulgarisation des PDC4 dans les six communes de l'Alibori, l'amélioration des performances FADeC grâce à la préparation renforcée des communes et l'appui technique au processus de PDU à Banikoara. L'Association a également installé des plateformes locales de gestion des risques, organisé des audits blancs, renforcé la mobilisation des ressources locales et accompagné l'élaboration ou l'actualisation d'outils clés tels que les PCC et SEPAC.

L'ACAD, quant à elle, a poursuivi la mise en œuvre des activités opérationnelles, l'appui technique aux communes et les actions en lien avec les nouvelles thématiques (DEL/PPP, attractivité, gestion des risques et cohésion sociale), en assurant un suivi régulier des communes du département.

En ce qui concerne les taux d'exécution les trois Associations affichent un niveau d'exécution physique satisfaisant (62,33% pour APIDA, 55,39% pour ACAD et 62,78 % pour ADECOB, soit une moyenne de 60%), avec la majorité des activités planifiées mises en œuvre ou engagées. L'exécution financière est jugée conforme au rythme des activités, en cohérence avec les autorisations de l'UGP (56,95% pour APIDA, 50,83% pour ACAD et 60,76% pour ADECOB, soit une moyenne de 56,18%). Les retards enregistrés sont essentiellement liés aux contraintes liées à la spécificité des activités et à la mobilisation tardive de certains documents administratifs requis auprès des communes ou des services déconcentrés.

Pour la période 2025–2026, les perspectives convergent vers plusieurs priorités stratégiques : poursuivre la mise en place et l'opérationnalisation du Guichet des Territoires, renforcer l'accompagnement des communes en matière de DEL/PPP et de mobilisation des ressources propres, intensifier les actions de coaching dans la chaîne des marchés publics pour résorber les reports de crédits, approfondir la prise en compte des thématiques transversales (cohésion sociale, extrémisme violent, changement climatique), et finaliser la préparation des POA 2026 en cohérence avec les exigences de la transition vers la Phase 2 du Programme AGORA après les élections de 2026.

Il ressort un niveau globalement satisfaisant, malgré des défis persistants dans certaines communes liées à la sécurisation des territoires frontaliers, aux ressources humaines communales et à la coordination des acteurs.

4.3. Présentation des résultats des audits FADeC 2021-2023

La présentation consolidée des résultats des audits FADeC de 2021 à 2023 dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou et de la Donga fait ressortir une progression notable des performances communales par rapport aux exercices précédents. L'année 2023 se distingue par une amélioration générale des scores, une meilleure compréhension des critères d'évaluation et un accompagnement renforcé des communes par les Associations départementales, les Préfectures et le Programme AGORA.

Dans l'Alibori, plusieurs communes ont enregistré des performances remarquables, notamment Karimama, Banikoara et Kandi, avec des progressions spectaculaires allant jusqu'à +31,28 points en 2023, grâce aux audits blancs, au coaching et aux plans d'action correctifs mis en place. Certaines faiblesses persistent cependant, notamment en matière d'autofinancement, de consommation des ressources transférées ou d'entretien des infrastructures, mais des stratégies locales ont été engagées pour y remédier, incluant l'amélioration du recouvrement, la fonctionnalité des dispositifs d'archivage et la mise en œuvre systématique des recommandations.

Dans le Borgou, les communes présentent également une performance supérieure à la moyenne nationale, avec un score global de 82,86 contre 79,87 au niveau national. Nikki, N'Dali, Parakou et Sinendé maintiennent leur présence dans le top 20 national. Les forces relevées portent notamment sur la régularité des sessions du Conseil communal, la

fonctionnalité des commissions permanentes, la tenue des votes budgétaires et la qualité des dispositifs d'archivage. Les faiblesses, similaires à celles observées dans d'autres départements, concernent la consommation des ressources, les rapports d'exécution et les délais d'exécution des marchés publics. Les Associations et Préfectures ont engagé des mesures correctives, notamment le coaching rapproché, les audits blancs, le suivi des recommandations et l'appui aux organes de passation des marchés.

Dans l'Atacora et la Donga, les résultats de 2023 sont parmi les meilleurs observés depuis le début du Programme. Toutes les communes ont obtenu des scores supérieurs à 70/100, avec une moyenne départementale de 80,57/100. Une commune a franchi la barre des 90/100, tandis que six communes sur treize affichent des scores compris entre 80 et 90/100. L'amélioration est particulièrement remarquable entre 2022 et 2023, avec un accroissement pouvant atteindre +25 points. Ces performances traduisent les efforts conjoints des exécutifs communaux, des Préfectures et de l'ACAD dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations, le coaching rapproché, l'amélioration du recouvrement des recettes et la fonctionnalité des organes de contrôle. Certaines insuffisances subsistent néanmoins, notamment en matière d'archivage, de consommation des ressources et de dépenses d'entretien.

Dans l'ensemble, les tendances observées en 2023 témoignent d'une dynamique positive, portée par l'accompagnement méthodique du Programme AGORA, l'implication des Associations des communes et la professionnalisation progressive des administrations locales. Les actions correctives déjà engagées constituent un socle solide pour les audits FADeC 2024 et préparer l'entrée dans la Phase 2 du Programme.

Dans leurs interventions, les participants ont insisté sur : le renforcement de l'archivage et de la traçabilité ; l'amélioration de la consommation des ressources ; le coaching continu des organes de passation des marchés; et l'appropriation des outils de gestion de la performance communale.

4.4. Mise en œuvre des missions d'appui aux organes de passation des marchés publics communaux

L'appui des Associations de communes à l'optimisation de la consommation des ressources FADeC s'est inscrit en 2025 dans un contexte marqué par un niveau exceptionnel de reports de crédits, atteignant 22 milliards dans l'Atacora et la Donga, 13,52 milliards dans l'Alibori , et 10,83 milliards dans le Borgou au 31 décembre 2024. Cette situation a fortement compromis la réalisation des investissements, la satisfaction des besoins communautaires et la performance des communes aux audits FADeC. Face à ces enjeux, les trois Associations (ACAD, APIDA, ADECOB), avec l'appui financier et technique de la Coopération suisse à travers AGORA, ont mis en œuvre des approches structurées d'accompagnement intensif des communes.

L'ACAD a constitué trois équipes mixtes (ingénieurs, spécialistes marchés publics, dessinateurs DAO) pour un appui de terrain fondé sur le diagnostic des PPMP, l'analyse des goulots d'étranglement et l'élaboration de plans d'intervention par commune. Les experts ont soutenu les PRMP, CCMP, COE et DST dans l'élaboration des DAO, l'analyse des offres, la contractualisation et le suivi de l'exécution, avec une amélioration notable des taux d'engagement après intervention.

Dans l'Alibori, l'APIDA a recruté un pool de trois assistants (spécialiste marchés publics, ingénieur génie civil, juriste) pour accompagner les communes dans l'optimisation des procédures PRMP. Les résultats montrent une baisse des reports dans plusieurs communes, une amélioration des TEP/TEF (ex. : Kandi TEP 70 %, Ségbana TEP 50 %, Karimama TEP 52 %) et une clarification progressive des dossiers de passation et d'exécution grâce à une intervention rapprochée auprès des acteurs.

Dans le Borgou, l'ADECOB a opté pour le recrutement d'un cabinet spécialisé afin d'obtenir un dispositif intégré de coordination, d'analyse des marchés et de coaching des acteurs. Le diagnostic initial a permis d'identifier les marchés en souffrance, les pièces manquantes et les dysfonctionnements des organes PRMP/CCMP/COE/DST, ouvrant la voie à des actions correctrices visant l'archivage, l'harmonisation des documents de planification et la réduction des retards de contractualisation.

Malgré ces résultats, des difficultés persistantes ont été relevées dans les trois zones : démarrage tardif des missions (mi-août), absence d'études techniques préalables pour certains projets, non-disponibilité des cadres communaux, réticences dans la fourniture des documents et accès difficile de certaines localités dans les communes de Karimama, Matéri, Tanguéta, Kalalé.

Pour 2025–2026, les perspectives convergent vers plusieurs mesures clés : programmer ces missions au début de l'année (janvier–mars), renforcer la coordination entre acteurs de la chaîne des marchés publics, harmoniser les documents de planification, doter les communes de matériels d'archivage, mettre en place des tableaux de bord de suivi des marchés et instaurer des cadres départementaux de concertation PRMP–COE–DST–CF–DDCMP pour une performance durable.

4.5. Mise en œuvre Guichet Sahel

La mise en œuvre du Guichet FADeC Sahel dans les départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga en 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par des défis sécuritaires persistants dans les zones frontalières, des urgences en matière de cohésion sociale et une forte pression communautaire pour la réalisation d'infrastructures prioritaires. À travers le Programme AGORA, les Associations de communes (ADECOB, APIDA, ACAD) ont assuré un accompagnement rapproché des communes concernées afin de maximiser l'exécution des projets financés par ce guichet stratégique qu'abonde la Coopération Suisse.

Dans le Borgou, l'ADECOB a suivi 15 projets répartis entre les communes de Kalalé (8 projets) et Pèrèrè (7 projets) pour un montant total de 208 270 977 FCFA. Les performances affichées

sont encourageantes : Kalalé présente un TEP de 63,12 % et un TEF de 33,26 %, tandis que Pèrèrè atteint un TEP de 84 % et un TEF de 57 % 31 octobre 2025.

Dans l'Alibori, l'APIDA a accompagné 9 projets dans trois communes : Karimama (5 projets), Kandi (2 projets) et Ségbana (2 projets) pour un montant total de 233 169 290 FCFA. Les niveaux d'avancement traduisent une progression appréciable : Karimama affiche TEP 52 % / TEF 40 %, Kandi atteint TEP 70 % / TEF 60 %, tandis que Ségbana enregistre TEP 50 % / TEF 50 %.

Dans l'Atacora et la Donga, l'ACAD a accompagné 17 projets répartis dans quatre communes pour un montant total de 356 081 293 FCFA. Les niveaux d'avancement montrent une progression contrastée mais globalement encourageante : Djougou suit 3 projets pour 92 867 698 FCFA et affiche TEP 28,33 % / TEF 0 % ; Tanguiéta, avec 5 projets pour 72 340 153 FCFA, enregistre TEP 30 % / TEF 0 % ; Kérou, qui porte 4 projets pour 83 741 253 FCFA, présente TEP 53 % / TEF 24 % ; tandis que Matéri, engagée sur 5 projets pour 107 132 189 FCFA, réalise TEP 52 % / TEF 34 %.

Malgré ces efforts, plusieurs contraintes opérationnelles ont été relevées dans les trois zones : retards dans la mise à disposition de certains documents, difficultés d'accès à certaines localités frontalières, faible disponibilité de certains responsables communaux, incohérences entre documents de planification (budget, PPMP, PAI) et retards dans la contractualisation. Ces contraintes rejoignent celles relevées dans la consommation des ressources FADeC classiques, confirmant la nécessité d'un pilotage renforcé du Guichet Sahel.

Les perspectives pour 2026 convergent vers : l'accélération des processus de passation des marchés et de contractualisation ; l'amélioration de la coordination entre PRMP, SE, DST et ordonnateurs ; la tenue régulière des cadres départementaux de suivi du Guichet Sahel ; la programmation des missions d'appui dès le premier trimestre pour éviter des retards ; et l'harmonisation des outils de suivi (tableaux de bord, fiches d'avancement, rapports standardisés).

4.6. Point élaboration PLCS

L'élaboration des Plans Locaux de Cohésion Sociale (PLCS) constitue une étape déterminante de la stratégie AGORA visant à renforcer la prévention des conflits, la cohésion territoriale et l'harmonie communautaire dans les communes exposées aux vulnérabilités sécuritaires et socio-économiques. En 2025, les Associations de communes, avec l'appui de l'UGP, ont engagé un processus structuré comprenant : la production des TDR types, les réunions de cadrage, la conduite des diagnostics territoriaux et la mise en place des comités locaux de pilotage. Les présentations ADECOB, APIDA et ACAD confirment la progression harmonisée de ce travail dans plusieurs communes du Nord-Bénin.

Dans le département du Borgou, ADECOB a initié et conduit l'élaboration des diagnostics PLCS dans trois communes (N'Dali, Kalalé et Pèrèrè) avec l'appui du cabinet. Les diagnostics sont terminés, les rapports sont disponibles et la phase de validation des PLCS

est programmée pour début décembre 2025. Ce processus est structuré autour d'une démarche participative incluant les consultations communautaires, l'analyse des sources de tensions, la cartographie des acteurs et l'identification des leviers de cohésion.

Dans l'Alibori, APIDA a identifié trois communes : Karimama, Malanville et Ségbana. Les ateliers de cadrage ont été organisés, les diagnostics territoriaux sont finalisés pour Karimama et Malanville, et celui de Ségbana est attendu avant le 25 novembre 2025. La participation des autorités locales, des services déconcentrés et des organisations communautaires a renforcé la pertinence des analyses.

Dans les départements de l'Atacora et de la Donga, l'ACAD a enclenché le processus dans cinq communes : Matéri, Cobly, Tanguiéta (Atacora) et Ouaké, Copargo (Donga). Les ateliers de cadrage ont été tenus avec deux bureaux d'études et les équipes techniques sont en place. Les phases de collecte de données et de diagnostic participatif sont en cours de démarrage. L'ACAD a déjà mobilisé les acteurs locaux à cet effet.

L'ensemble des Associations a bénéficié d'un guide et d'un TDR type élaboré par l'UGP, ce qui a permis une approche cohérente et homogène dans les 11 communes engagées. Le processus repose sur : l'analyse des sources de fractures sociales ; l'identification des facteurs de cohésion ;

- la cartographie des acteurs ; la définition des actions prioritaires ; et la construction d'un dispositif local de prévention.
- Les difficultés rencontrées portent principalement sur la disponibilité des acteurs locaux, la multiplicité des interventions des partenaires, la coordination multisectorielle ou encore la nécessité d'une vulgarisation accrue des référentiels de cohésion sociale. Malgré cela, le niveau d'engagement local et l'accompagnement rapproché des Associations permettent d'envisager une finalisation harmonisée des PLCS avant la fin décembre 2025.

4.7. Point de mise en œuvre du processus DEL

Le Chef d'Équipe de l'UGP AGORA a présenté l'état d'avancement du processus de Développement Economique Local (DEL), en précisant que les communes pilotes ont été identifiées dans chacun des quatre départements : N'Dali pour le Borgou, Kandi pour l'Alibori, Natitingou pour l'Atacora et Copargo pour la Donga. Il a également souligné que les acteurs locaux ont bénéficié d'un important renforcement de capacités sur le DEL et le Partenariat Public-Privé (PPP), leur permettant d'appréhender plus efficacement les outils de planification économique territoriale. En appui à ce processus, une cartographie des offres territoriales a été réalisée afin de valoriser les potentialités locales et de soutenir la mise en place des Guichets des Territoires, qui seront opérationnalisés dans chacune des communes pilotes.

Le Chef d'équipe a exhorté les communes pilotes à intégrer dans leurs budgets des lignes dédiées au Développement Économique Local (DEL) et au Partenariat Public-Privé (PPP) pour soutenir les projets économiques structurants et attirer des cofinancements et à accélérer la mise en place des Guichets des Territoires, afin d'assurer un accompagnement

technique de proximité et préparer efficacement la transition vers la Phase 2 du Programme AGORA.

4.8. Point de mise en œuvre des recommandations du CTI précédant

Les recommandations de la première session du CTI de mai 2025 ont enregistré un taux d'exécution élevé (88% en moyenne). Les cinq priorités opérationnelles identifiées ont été intégralement exécutées : élaboration des TDR types et démarrage effectif des PLCS dans 11 communes, opérations de coaching PRMP, mise en place progressive des guichets de territoire, et production des outils DEL/PPP. Les documents relatifs à la cohésion sociale ont été élaborés, partagés et partiellement vulgarisés en attendant leur validation formelle par le MDGL. Les Préfectures ont également réactivé leurs cadres de concertation sectoriels, renforçant ainsi la coordination autour des interventions en cohésion sociale.

4.9. Perspectives – Transition vers AGORA Phase 2

Prochains pas des activités de AGORA : Le Chef d'Equipe de l'Unité de Gestion du Programme AGORA a exposé les orientations majeures pour l'année 2026. La phase 2 étant déjà prévue, son calendrier doit être ajusté pour tenir compte du contexte des élections générales. Les participants ont insisté sur, la nécessité d'une prolongation technique et la continuité de l'accompagnement des communes.

Perspectives du Programme AGORA : Le Chargé du Programme Gouvernance de la Coopération suisse a annoncé la mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1,3 milliard de FCFA en 2026 en faveur du Guichet Sahel, afin de renforcer l'appui aux communes frontalières particulièrement exposées. Il a invité l'UGP à conduire, en collaboration étroite avec les Associations de communes, une revue consolidée des activités prioritaires devant garantir une utilisation optimale et stratégique des ressources.

Il a également précisé que les partenaires centraux restitueront à la Coopération suisse les fonds non consommés. S'agissant de la phase transitoire du Programme AGORA, il a indiqué qu'elle sera mise en œuvre à travers un consortium des trois Associations de communes, avec l'ADECOB comme chef de file, et qu'elle intégrera également les Préfectures ainsi que l'ANCB, afin d'assurer une coordination renforcée, une meilleure cohérence institutionnelle et une continuité opérationnelle au niveau national et départemental.

V. Recommandations

Les recommandations ci-dessous ont été formulées par les participants lors de la session :

N°	Recommandations	Responsable	Associé(s)	Délai
01	Faire, dans chaque commune, un état des lieux précis des ressources humaines pour identifier les meilleurs scénarios d'application de la note sur les salaires des collecteurs de recettes, en tenant compte des capacités financières.	Association Commune	UGP	Déc. 2025
02	Produire un rapport d'évaluation du processus d'accompagnement des Communes pour l'accroissement de la consommation des crédits FADeC et poursuivre dès le premier trimestre 2026 l'appui aux organes de passation des marchés afin de sécuriser les procédures et renforcer les PRMP.	UGP	Association Commune	Déc. 2025
03	Adresser une correspondance à la cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes pour que la durée des contrats des agents à recruter par les communes soit fixée à un minimum de deux (02) ans, en lieu et place du contrat d'un (01) an non renouvelable qu'elle a initialement accordé avec la condition que la demande de recrutement d'agents doit être assortie d'une note détaillée attestant la capacité financière de la commune à prendre en charge lesdits agents	Association des communes	Préfecture + ANCB	Déc. 2025
04	Faire un plaidoyer auprès du Ministre des Finances pour la rétrocession 2024 et 2025 sur la CDL coton, les redevances carrières et obtenir des mesures compensatoires suite à l'exonération du paiement de la CDL sur le soja et les noix de cajou	Association des communes	Préfecture + ANCB	Déc. 2025

VI. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par deux interventions :

- **Mot du Chef domaine gouvernance et éducation de la Coopération Suisse :** Il a félicité les participants pour la qualité des échanges et encouragé les acteurs mobilisés autour du programme AGORA à continuer avec la même détermination.

- **Allocution de clôture du Préfet du Borgou, Président du CTI :** Il a salué l'engagement de tous les acteurs, rappelé la pertinence du partenariat AGORA et encouragé à mettre en œuvre les recommandations adoptées, avant de déclarer clos les travaux de la session.

SSION 2025 DU COMITE TECHNIQUE
INTERDÉPARTEMENTAL (CTI)
(N'Dali)
CHEF DOMAINE
GOUVERNANCE
COOPERATION SUISSE

Conclusion

Au terme de cette 2e session du CTI au titre de l'année 2025, l'ensemble des acteurs du Programme AGORA — Préfectures, Associations de communes, UGP, Cadres techniques des Mairies — ont réaffirmé leur engagement à poursuivre, avec méthode et responsabilité, la consolidation des acquis de la Phase 1. Les échanges ont permis d'apprécier les progrès réalisés, d'identifier les défis persistants et de convenir des mesures correctrices nécessaires pour renforcer la performance territoriale, la gouvernance locale et la cohésion communautaire.

En transmettant la présidence du CTI au Département de la Donga, une nouvelle étape s'ouvre : celle de la continuité, de la maturité institutionnelle et de l'approfondissement des dynamiques engagées.

Les engagements pris au cours de cette session constituent désormais une feuille de route partagée pour consolider la paix et soutenir la transformation durable des territoires du Nord-Bénin.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement et de la coopération DDC

ADE COB

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DU BORGOU

Enregistrée sous le N° 2009/032/PDBA/SG/DASCSR du 06 Mars 2009

BP 01 N'Dali - République du Bénin ; Tél : **01 95 64 73 73** ;
E-mail : secretariatadecob@yahoo.fr